



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Ouverture de la session . . . . .	1
Point 1 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Organisation des travaux . . . . .	3

*Président* : M. A. MATSUI (Japon).

*Présents* :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Brésil, Bulgarie, Chine, Italie, Philippines, République centrafricaine, Suède, Yougoslavie, Zambie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la trente-neuvième session du Conseil économique et social.

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

## Adoption de l'ordre du jour (E/4018 et Corr.1)

2. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) fait une déclaration au sujet de la préparation, de la traduction et de la distribution des documents du Conseil (voir l'annexe au présent compte rendu).

3. M. BILLINGHURST (Argentine) comprend fort bien les difficultés auxquelles le Secrétariat s'est heurté en ce qui concerne la préparation, la traduction et la distribution des documents ; toutefois la délégation argentine et d'autres délégations se trouveront dans l'impossibilité d'exposer leurs vues sur certains points, faute d'avoir reçu la documentation pertinente dans leur langue. Les suggestions faites par le Secrétaire du Conseil sont acceptables, et M. Billinghamurst espère que le Conseil examinera en premier lieu les points pour lesquels une documentation complète a déjà été distribuée dans toutes les langues de travail.

4. M. GUMUCIO (Chili) fait siennes les observations du représentant de l'Argentine et pense, comme lui, qu'il faudrait donner la priorité aux points pour lesquels on dispose d'une documentation complète. Toute proposition tendant à modifier l'article 14 du règlement intérieur du Conseil devrait pourtant être examinée avec le plus grand soin.

5. M. VIAUD (France) se félicite de la déclaration faite par le Secrétaire du Conseil. La délégation française examinera ses suggestions et fera tout son possible pour trouver des solutions pratiques aux difficultés dont il a parlé.

6. M. RAE (Canada) dit qu'il est essentiel que les gouvernements reçoivent une documentation complète bien avant l'ouverture des sessions du Conseil, pour pouvoir être en mesure de prendre des décisions sages en toute connaissance de cause.

7. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer qu'étant donné la déclaration du Secrétaire — que la délégation des Etats-Unis examinera attentivement — le Conseil ne semble pas être à même d'adopter l'ordre du jour provisoire à la présente séance. Il propose donc d'en remettre l'adoption au lendemain, afin de permettre aux délégations de procéder à des échanges de vues officieux sur ce sujet.

8. La délégation des Etats-Unis estime en outre que la question de la documentation et de son incidence sur les travaux du Conseil, de même que la question de la date des sessions du Conseil, devraient être renvoyées au Comité de coordination.

9. M. PONCE Y CARBO (Equateur) appuie la proposition du représentant des Etats-Unis ; les délégations devront étudier avec soin l'ordre du jour provisoire compte tenu des indications données par le Secrétaire du Conseil. Il estime lui aussi que les questions de fond soulevées par le Secrétaire devraient être renvoyées au Comité de coordination.

10. M. VIAUD (France) dit que la situation est particulièrement regrettable en ce qui concerne la publica-

tion des documents concernant le point 12 de l'ordre du jour provisoire (Questions relatives à la science et à la technique). Les quelques documents qui existent ont paru si tard que les services compétents français n'ont pas eu assez de temps pour les examiner. La délégation française se trouve donc fort embarrassée. Si elle propose de différer l'examen du point 12, cela risque de compromettre gravement les travaux du Conseil, ceux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et ceux des institutions spécialisées intéressées. Mais, d'un autre côté, si ce point doit être examiné, la contribution de la délégation française au débat sera très limitée et ne pourra forcément porter que sur l'expérience de la France en matière de science et de technique.

11. D'autre part, dans la note du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de la session (E/L.1071/Rev.2), il n'a pas été prévu assez de temps pour l'examen de ce point. M. Viaud propose que le Conseil laisse au Comité de coordination plus de temps pour l'étudier et que, par conséquent, il ne soit abordé en séance plénière qu'au cours de la dernière semaine de la session.

12. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le Secrétaire du Conseil a brossé un tableau bien sombre de la situation touchant la distribution des documents. On a même suggéré que, dans certains cas, le Conseil se passe entièrement de documents et que les délégations se contentent simplement d'exprimer leurs vues et leurs désirs. Si le Conseil adopte cette méthode et si les débats doivent être dissociés des documents établis par le Secrétariat, on ne voit pas très bien comment ni quand les délégations pourront signaler les points faibles de ces documents. En fait, il y a de fortes chances pour qu'ils ne soient pas lus du tout.

13. Récemment, lors d'une session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission n'a pas eu la possibilité de discuter de la situation économique mondiale. Si les membres du Conseil doivent être privés de documentation sur ce sujet, la collectivité internationale sera dans l'incapacité totale d'exprimer ses vues sur les problèmes économiques mondiaux. Il est essentiel que le Conseil ait à sa disposition les documents qui sont indispensables à ses travaux.

14. M. PACHACHI (Irak) note que le Conseil se trouve placé devant deux problèmes dont l'un, à long terme, est de savoir comment assurer la distribution des documents à temps, et l'autre, plus immédiat, est de savoir comment organiser les travaux de la présente session. Pour ce qui est de ce dernier problème, il suggère que le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire dès la présente séance sans essayer, pour le moment, de prendre une décision quant aux points dont il pourrait être nécessaire de renvoyer l'examen à une session ultérieure. Cette façon de procéder permettrait de faire diffuser le texte de la déclaration du Secrétaire dans toutes les langues de travail, et laisserait aux délégations le temps de l'étudier et de procéder à des consultations officieuses au sujet de l'ordre dans lequel les

points de l'ordre du jour devraient être examinés; entre temps, de nouveaux documents seront distribués, et il sera ainsi plus facile de décider quels sont les points qui ne pourront être examinés.

15. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) estime, comme les orateurs qui l'ont précédé, qu'étant donné la grave insuffisance de documentation, la présente session ne peut être tenue que difficilement.

16. La délégation de la République-Unie de Tanzanie propose de renvoyer à une session ultérieure l'examen du point 10 de l'ordre du jour provisoire (Rapport du Conseil du commerce et du développement). Ce rapport n'ayant pas encore été adopté par le Conseil du commerce et du développement, son examen dès la présente session soulèverait de graves difficultés d'ordre constitutionnel et sur le plan de la procédure. A la demande du Rapporteur, les délégations sont en train de formuler leurs observations sur le projet de rapport, dont le texte définitif ne pourra être adopté qu'à la deuxième session du Conseil du commerce et du développement qui doit se tenir en août-septembre 1965.

17. M. AKWEI (Ghana) espère qu'afin d'accélérer ses travaux, le Conseil va aborder l'examen de l'ordre du jour provisoire. Nul ne conteste l'intérêt qu'il y aurait à examiner les points au sujet desquels le Conseil dispose des documents nécessaires, et il pourrait se prononcer ultérieurement sur les autres points. L'article 14 du règlement intérieur n'empêche pas le Conseil d'examiner même des points pour lesquels il ne dispose pas d'une documentation complète, puisque les mots « en règle générale » figurent dans cet article et que la situation présente est certes loin d'être la règle générale.

18. M. TREU (Autriche) ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait à renvoyer au lendemain l'examen de l'ordre du jour provisoire, puisqu'il est peu probable que la situation s'améliore d'ici là. Il propose que le Conseil adopte l'ordre du jour à titre provisoire et décide ensuite, aussi rapidement que possible, quels sont les points dont il peut sans inconvénient aborder l'examen. Pour le succès des travaux du Conseil, il faudrait prendre sans tarder une décision au sujet de l'organisation des travaux afin que les délégations puissent faire en sorte que ceux de leurs membres spécialistes de questions ayant trait à certains points de l'ordre du jour, qui ne peuvent assister à toute la session, se trouvent à Genève au moment voulu.

19. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) approuve la méthode suggérée par le représentant de l'Irak. Une fois l'ordre du jour adopté, le Conseil pourrait commencer à examiner les points pour lesquels il dispose déjà des documents nécessaires; puis il examinerait d'autres points au fur et à mesure que la documentation deviendrait disponible. La décision sur la question de savoir si l'examen de certains points devrait être remis à une session ultérieure pourrait n'être prise que plus tard au cours de la session.

20. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis n'insistera pas pour que

le Conseil diffère l'examen de l'ordre du jour provisoire. Toutefois, il ne pense pas que le Conseil puisse adopter l'ordre du jour à titre provisoire. Le Conseil doit décider s'il veut ou non l'adopter.

21. M<sup>me</sup> WRIGHT (Danemark) pense que l'on pourrait prendre pour base l'ordre du jour provisoire, que le Conseil adopterait à titre définitif après avoir eu le temps d'examiner les problèmes de documentation.

22. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) est, lui aussi, favorable à l'adoption immédiate de l'ordre du jour provisoire que le Conseil avait approuvé à sa trente-huitième session. La situation en matière de documentation est évidemment préoccupante, mais le Conseil devrait se mettre au travail sans plus tarder.

23. M. PACHACHI (Irak) persiste à croire qu'il serait peu judicieux de décider dès maintenant quels sont les points de l'ordre du jour dont il y aurait lieu de renvoyer l'examen à la prochaine session faute de disposer des documents nécessaires dans toutes les langues de travail. Bien entendu, le Conseil reste parfaitement libre de supprimer des points de l'ordre du jour pour d'autres raisons, par exemple pour celles dont le représentant de la République-Unie de Tanzanie a fait état au sujet du point 10.

24. En réponse à une question de M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie), M. KITANI (Secrétaire du Conseil) appelle l'attention du Conseil sur les renseignements fournis au sujet du point 10 de l'ordre du jour provisoire (E/4018) et indique que le Conseil peut décider de faire en sorte que la reprise de sa trente-neuvième session ait lieu avant que

le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement ne soit examiné par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale lors de sa vingtième session.

25. M. AKWEI (Ghana) ne voit pas d'inconvénient à ce que le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire, sous réserve que le Conseil décide d'examiner le point 10 de son ordre du jour à la reprise de sa session, avant l'examen du rapport annuel du Conseil du commerce et du développement par l'Assemblée générale.

26. M. VIAUD (France) considère qu'il est important que le Conseil se réunisse à nouveau pour examiner le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement avant que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale n'en soit saisie. Lorsque le Conseil examinera l'organisation de ses travaux, il devra prendre des mesures pratiques en ce sens.

*L'ordre du jour provisoire (E/4018 et Corr.1) est adopté.*

#### Organisation des travaux (E/L 1071/Rev.2)

27. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 3 de la note du Secrétaire général (E/L. 1071/Rev.2) et propose que le Conseil décide, comme il l'a fait les années précédentes, qu'il n'y a pas lieu de constituer un comité chargé des questions relatives au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 35.

#### ANNEXE

##### Texte de l'exposé fait par le Secrétaire du Conseil \*

Avant que le Conseil adopte son ordre du jour et confirme ses décisions concernant l'ordre d'examen des points de l'ordre du jour, j'ai le devoir de donner quelques renseignements supplémentaires au sujet de l'état de préparation des divers rapports à discuter. Malheureusement, à la suite d'un concours de circonstances que je n'entreprendrai pas d'exposer pour le moment, la situation est mauvaise. Plusieurs documents n'ont pas encore été distribués même dans la langue originale.

Voici des indications précises. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4046 et Add.1 à 6) a été distribuée en anglais et en espagnol, et l'on espère en terminer la distribution en français d'ici quelques jours, mais il ne sera pas possible de distribuer la deuxième partie en totalité, même dans la langue originale, à temps pour le débat en séance plénière. Seul le chapitre premier sera probablement disponible lundi prochain. Afin de réduire les inconvénients qui en résulteront pour les délégations, le Secrétariat se propose de distribuer avec le chapitre premier un bref résumé de la deuxième partie. Les autres chapitres, II, III, et IV, seront distribués au fur et à mesure de leur réception, à partir de la semaine prochaine, et on espère les avoir à temps pour le débat en comité. Le rapport

sur le progrès économique pendant les premières années de la Décennie des Nations Unies pour le développement a été retardé lui aussi, mais on espère le distribuer en anglais vers le début de la semaine prochaine. On espère aussi distribuer en anglais vers le début de la semaine prochaine le rapport fait par le Secrétaire général sur la planification et les projections économiques conformément à la résolution 1035 (XXXVII). La préparation de la documentation relative au point 8 de l'ordre du jour (Financement du développement économique) a été de même retardée, mais on prévoit que les rapports nécessaires seront distribués avant le débat sur ce point, qui doit commencer pendant la cinquième semaine de la session.

En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour (Inflation et développement économique) le rapport d'activité du Secrétaire général (E/4053) a été distribué en anglais. Il contient les sept premières réponses reçues des gouvernements. Quatorze autres réponses qui n'ont été reçues qu'à une date récente paraîtront dans un additif actuellement en préparation, mais il est improbable qu'il soit distribué au moment où le débat doit commencer, c'est-à-dire la semaine prochaine.

De même, dans le cas du point 5 de l'ordre du jour (Examen

On les distribue au fur et à mesure qu'elles parviennent dans des additifs au document E/4052. Au titre du même point de l'ordre du jour, le rapport du Secrétaire général (E/4040) a été distribué en anglais et devrait l'être en français et en espagnol au début de la semaine prochaine.

L'établissement du rapport sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme a avancé lui aussi plus lentement qu'on ne l'avait prévu; la première partie de ce rapport existe maintenant en anglais; la deuxième partie, qui contient des renseignements d'ordre budgétaire, a été soumise cette semaine au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires conformément à la demande faite par le Conseil et devrait parvenir à Genève prochainement, accompagnée des observations du Comité consultatif.

La situation est naturellement plus critique encore en ce qui concerne les textes français et espagnol des rapports. Aux documents que j'ai déjà cités, il faut en ajouter plusieurs autres dont la traduction ne pourra pas être prête à temps pour la discussion à la date prévue. En particulier, le long rapport du Rapporteur spécial sur l'esclavage (E/4056) ne sera pas distribué en français ni en espagnol à temps pour le débat. On espère distribuer cette semaine la version française du rapport sur la réforme agraire (E/4020 et Add.1 et 2), mais la version espagnole ne sera distribuée que plus tard. Le rapport d'ensemble sur la Décennie du développement (E/4053) sera distribué en français et en espagnol dans quelques jours, ainsi que le rapport spécial (E/4071). Le rapport de la Commission des questions sociales (E/4061), qui a été distribué en anglais, sera distribué aujourd'hui en français et vendredi prochain en espagnol.

En tenant compte de tout ce qui précède, le Conseil voudra peut-être examiner si la situation rend nécessaire ou non d'ajourner l'examen d'une ou plusieurs des questions dont il est saisi, pour lesquelles la documentation est particulièrement insuffisante. En outre, il serait possible de modifier légèrement l'ordre d'examen des questions en comité; le Conseil voudra peut-être suggérer aux comités d'examiner le plan d'organisation des travaux en tenant compte de cette possibilité.

Telle est donc actuellement la situation, qui est sombre, et telles sont les suggestions que je me permets de faire au sujet de la manière dont le Conseil pourrait y faire face à la présente session. Cependant, je pense que nous ne pouvons pas laisser les choses en rester là. Très franchement, la situation est trop mauvaise et le Conseil est trop gêné dans ses travaux pour que nous laissions les choses telles qu'elles sont sans y réfléchir davantage. En outre, ce n'est pas seulement cette année ou l'an dernier que le Conseil a éprouvé de graves difficultés causées par la distribution tardive de la documentation. Il y a là un problème chronique qui se pose sous une forme plus ou moins aiguë aux sessions d'été depuis de nombreuses années. Les dispositions actuellement en vigueur ne donnent pas de bons résultats et n'ont jamais donné de bons résultats; nous, les fonctionnaires du Secrétariat, nous sommes prêts à nous joindre à vous pour faire un effort résolu afin d'étudier le moyen de résoudre le problème d'une manière constructive.

L'article 14 du règlement intérieur du Conseil contient le passage suivant:

« En règle générale, le Conseil n'inscrit à l'ordre du jour d'une session que les questions pour lesquelles une documentation suffisante a été communiquée aux membres du Conseil six semaines avant l'ouverture de la session. »

Si cela signifie que les documents doivent être distribués dans toutes les langues de travail six semaines avant la session, il en résulte que la plus grande partie de la documentation, notamment tous les longs rapports, devrait être établie au moins dix semaines d'avance, c'est-à-dire vers la mi-avril, et que certains documents devraient être établis encore beaucoup plus tôt.

Etant donné que la préparation de longs rapports et leur approbation prennent beaucoup de temps, ces rapports ne pourraient pas tenir compte de documents parvenant au Secrétariat ou d'événements intervenant beaucoup plus tard que janvier ou février. Dans certains cas où il est essentiel de tenir compte de données ou réponses fournies par les gouvernements, il se pourrait que les rapports établis strictement à la date voulue soient trop fragmentaires ou trop peu à jour pour être très utiles au Conseil.

Depuis plusieurs années, la majeure partie des travaux de reproduction et de traduction des documents du Conseil se fait pendant la dernière partie du mois de mai et tout le mois de juin. La raison en est surtout que le Département des affaires économiques et sociales ne peut pas terminer les rapports plus tôt. Pour la majeure partie, ces retards sont inévitables et résultent du fait que les renseignements essentiels parviennent tardivement et qu'on ne dispose que d'un personnel limité pendant la période de pointe d'une durée de deux à trois mois pendant laquelle les documents du Conseil sont en préparation.

Si je puis me le permettre, j'examinerai encore ce dernier point pendant quelques instants parce que c'est là que réside notre difficulté principale. Il est inévitable que le personnel affecté aux travaux de recherche soit surchargé pendant les mois d'hiver et de printemps dans tous les domaines sur lesquels la documentation destinée au Conseil est abondante. Ce même personnel est beaucoup moins affairé pendant les mois d'été et d'automne. Il se présente donc pour nous un problème d'ordre intérieur: disposer d'un personnel suffisant pour faire face aux périodes de pointe. Il n'est donc pas économique et il n'est même pas possible de préparer tous les documents du Conseil pour une date fixe au mois d'avril, ni même pour une date fixe au mois de mai. La seule manière de le faire sans surcharger le personnel serait de fournir au Conseil des documents établis plusieurs mois à l'avance, ce qui n'aurait peut-être pas d'inconvénients dans certains cas, mais en aurait pour la plupart des documents où il est essentiel de fournir des renseignements à jour ou des propositions concernant la politique à suivre.

Il y a une autre difficulté. La période qui va du milieu de mars au milieu de mai est la plus chargée pour les organes subsidiaires du Conseil, et il est à prévoir maintenant que beaucoup des organes subsidiaires de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réuniront pendant cette période. C'est aussi une période de grande activité pour les organes dont l'action s'exerce hors du domaine économique et social. Pour ce motif, c'est aussi maintenant une période de pointe pour les services de traduction et de reproduction, et même s'ils reçoivent en mars et en avril la grande masse de documentation qui est nécessaire au Conseil, il est peu probable qu'elle puisse être prête dans toutes les langues au milieu de mai. La raison en est que les documents destinés aux organes en cours de session reçoivent priorité et qu'ainsi les documents destinés au Conseil ne commencent à bénéficier d'une priorité de premier rang que lorsque la plupart des sessions de ces autres organes sont terminées ou sont déjà avancées.

Enfin, étant donné que la documentation du Conseil se compose en grande partie des rapports de ses organes subsidiaires et d'autres organes qui font rapport au Conseil, et que leurs sessions se tiennent pour la plupart en avril, en mai ou même jusqu'en juin, ces rapports paraissent souvent tard et parfois très tard. Je citerai parmi ces derniers, à titre d'exemples, les rapports du Comité du développement industriel, du Comité de l'assistance technique, du Conseil d'administration du FISE et du Conseil d'administration du Fonds spécial, mais les rapports de la Commission des questions sociales et de la Commission de statistique sont également loin de paraître à temps dans toutes les langues.

Je pense que, pour toutes ces raisons, le Conseil devra reconnaître qu'avec la meilleure volonté du monde, l'article 14 du



règlement intérieur ne peut pas être respecté sous sa forme actuelle et qu'il faudra trouver quelque autre arrangement. Comme vous vous en rendez compte, la situation est compliquée et c'est peu à peu qu'on devra élaborer dans leurs détails les dispositions qu'on pourra prendre. Cependant, j'ai quelques idées que je voudrais vous soumettre et je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner votre avis sur ces idées soit à moi personnellement, soit, si vous le jugez préférable, à une autre séance que le Conseil tiendrait à cette fin. Voici ces idées:

i) Le Conseil pourrait inviter le Secrétariat à lui soumettre pour approbation, à chaque session d'hiver, des suggestions quant aux documents auxquels il donnerait priorité, et à proposer des dates limites de distribution de ces documents, compte tenu des difficultés que je viens d'exposer. On réserverait alors à ces documents un traitement de faveur, tant pour la préparation que pour la traduction et la reproduction. Le Secrétariat pourrait aussi être invité à proposer l'ajournement des questions pour lesquelles la documentation ne pourrait pas être fournie en temps voulu.

ii) Les rapports longs pourraient être accompagnés de brefs résumés contenant les conclusions et les recommandations; ces résumés pourraient être publiés séparément et il serait prévu qu'ils paraîtraient avant le document principal.

iii) Le Conseil pourrait examiner s'il y a lieu d'interrompre la publication de certains types de documents et de concentrer

les efforts sur la préparation et la production de textes axés sur la politique à suivre et les mesures à prendre, qui sembleraient plus essentiels encore pour ses travaux. De nombreux observateurs sont d'avis que le Conseil reçoit maintenant plus de documents qu'il n'en peut assimiler et utiliser sans difficulté.

iv) Le Conseil pourrait accorder au Secrétariat davantage de temps pour préparer des rapports spéciaux et il pourrait recommander à l'Assemblée générale de faire de même, afin que la somme de travail puisse se répartir également sur toute l'année.

v) Le Conseil pourrait organiser ses travaux de façon à traiter de plus nombreuses questions à sa session d'hiver, ce qui allégerait d'autant la session d'été.

vi) Enfin, nous devons sans doute tous reconnaître qu'il y a des cas où il est inévitable de s'écarter de la règle des six semaines et que cela peut même être souhaitable lorsqu'il faut absolument disposer de renseignements tout récents. Si l'on admet cette nécessité, cela permettra de mieux organiser la préparation, la traduction et la reproduction des documents qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent.

Je terminerai en déclarant que le Secrétariat désire profondément la situation actuelle, qu'il cherche les moyens d'en éviter le retour l'an prochain et qu'il demande à tous les membres du Conseil de l'aider à reviser des dispositions dont l'inefficacité est devenue trop manifeste.